

# COMITE DEDIE VIADUC DE POUSSAN

2EME SESSION DU 12 DECEMBRE 2024  
JARDIN ANTIQUE MEDITERRANEEN - BALARUC-LES-BAINS

## COMPTE RENDU DES ECHANGES

### PRESIDE PAR

- **Jean-Guy MAJOREL**, 1er Vice-Président - Sète Agglopôle Méditerranée, Président de la Commission Dialogue territorial de la Société de financement de la LNMP, Président du Comité Dédié Viaduc de Poussan

### MEMBRES PRESENTS

- **Rachel BAURIN**, Directrice générale des services - Ville de Poussan
- **Laetitia BIANCO**, Responsable de service - Pôle urbanisme et habitat - Ville de Balaruc-les-Bains
- **David CANATO**, Responsable pôle urbanisme et technique - Ville de Gigean
- **Yoan CASSAR**, Chargé de mission sites et paysages - DREAL Occitanie
- **Pierre CAZENOVE**, Président - Pierres et Chemins de la Moure
- **Eric VANDEPUTTE**, Directeur des mobilités et des transports - Sète Agglopôle Méditerranée

### MEMBRES EXCUSES

- **Corine FAUQUENOI**, Directrice générale des services - Ville de Balaruc-le-Vieux
- **Pierre HARDY** - FNAUT Occitanie / Coordination Régionale Interassociative
- **Isabelle HIRSCHY**, Ingénieure en charge des sites classés et des paysages / Architecte du patrimoine - UDAP 34 (en visio)
- **Pierre MAIGRE**, Président - LPO Occitanie
- **Jean-Marc MALABAVE**, Adjoint à la cheffe de service Infrastructures - DDTM 34
- **Christophe RAVIER**, Directeur des services techniques - Ville de Bouzigues

### OBSERVATEURS PRESENTS

- **Pascal PINET**, Directeur général - Société LNMP

### INTERVENANTS PRESENTS

- **Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP - SNCF Réseau
- **Anne-Lise GIBBE**, Responsable de la concertation - SNCF Réseau
- **Estelle BRASSEUR-BRISSET**, Animatrice - AMO concertation (agence Sennse)
- **Benjamin KRIBS**, Co-animateur - AMO concertation (agence Sennse)

## 2. INTRODUCTION

**Jean-Guy MAJOUREL, 1er Vice-Président de Sète Agglopôle Méditerranée**, introduit la deuxième session du comité dédié en rappelant l'actualité du territoire depuis le premier comité dédié et la réunion publique d'ouverture de la concertation organisée le 7 novembre dernier à Poussan.

Le 29 novembre, les maires des 14 communes de Sète Agglopôle Méditerranée ont signé une lettre adressée au premier ministre Michel Barnier, demandant le réexamen du tracé prévu sur la phase 1 du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan. Convaincus de la nécessité de la ligne nouvelle, les élus s'interrogent toutefois sur le tracé, déclaré d'utilité publique en février 2023, au regard de deux arguments principaux :

- Les contraintes budgétaires annoncées pour l'année 2025 et leur impact sur les capacités de financement des collectivités partenaires.
- Le risque de submersion de la ligne actuelle à horizon 2100, qui enclavera selon eux le territoire de Sète en l'absence d'une desserte de ce territoire par la ligne nouvelle.

Les élus ont exprimé leur souhait de voir réétudié un tracé alternatif, sur la base d'une vitesse de 220km/h, ce qui lui permettrait d'être plus sinueux et donc de desservir davantage le territoire. Monsieur Majourel évoque à ce titre la possibilité d'exploiter des réserves foncières disponibles pour une gare nouvelle, afin d'accueillir les dessertes en TGV. Il justifie ces demandes par le réexamen en cours du tracé et des fonctionnalités de la phase 2 du projet, entre Béziers et Perpignan. Bien que déclaré d'utilité publique, le débat public sur la phase 1 date de 2009 et le tracé proposé, selon les élus du territoire, ne correspond plus aux problématiques actuelles. Un réexamen de la ligne pourrait être mené en parallèle des études sur la phase 2, afin de faire coïncider les deux calendriers et ne pas entraîner de retards par rapport à la réalisation de la ligne.

Il conclut son introduction en expliquant que les élus de l'agglomération de Sète souhaitent avant tout un dialogue apaisé avec la Région et l'Etat, et que leurs attentes et inquiétudes soient prises en compte. Ils ne souhaitent pas perturber le déroulement du processus en cours et rappellent leur soutien au projet de ligne nouvelle.

**Estelle BRASSEUR-BRISSET**, animatrice, rappelle les modalités et les objectifs de cette concertation aux participants présents. Elle leur présente l'ordre du jour de cette deuxième session du comité dédié :

- Présentation du dispositif d'association des jeunes
- Retours sur la réunion publique de lancement de la concertation
- Synthèse à mi-parcours de la consultation numérique
- Présentation du déroulé de la 1ère session de l'atelier citoyen

### 3. PROPOSITION DE NOUVEAUX MEMBRES ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'animatrice invite les participants à proposer de nouveaux membres à inviter au sein de ce Comité dédié.

**Rachel BAURIN**, Directrice générale des services de Poussan, indique communiquer à SNCF Réseau les coordonnées des comités de quartier de la commune de Poussan. Elle propose aussi d'intégrer un représentant d'une des institutions "jeunes" de la commune au processus de concertation. Elle précise que ces représentants pourront intégrer l'atelier citoyen, peut-être plus adapté à ce profil.

*Il a été décidé que ces propositions étaient plus adaptées à l'atelier citoyen*

**L'animatrice** informe les membres du comité dédié que l'association Alerte LGV Thau, en la personne de son président, Félix Caron, a signifié à l'équipe projet qu'elle ne souhaitait plus participer à cette démarche de concertation, celle-ci ne concernant que la réalisation du viaduc de Poussan et non le projet global.

*Les membres du comité dédié prennent acte de cette décision.*

**L'animatrice** invite les membres du comité à désigner leur secrétaire de séance pour cette deuxième session d'échanges.

*Pierre Cazenove est désigné secrétaire de cette deuxième session du comité dédié. Il s'engage ainsi à relire le compte-rendu produit et à le valider avant sa diffusion à tous les membres, afin de veiller au respect et à la conformité de la restitution des échanges.*

### 4. PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ASSOCIATION DES JEUNES

**Anne-Lise GIBBE**, responsable de la concertation LNMP chez SNCF Réseau, présente aux participants 3 scénarios d'association des jeunes à la concertation, comme cela avait été proposé par les membres lors de la première session du Comité dédié le 9 octobre dernier (cf. *présentation en ligne*) :

- Associer les classes de CM2 sur les 6 communes concernées par la co-visibilité du viaduc, via des interventions en classe et des visites sur site
- Associer les conseils municipaux des jeunes des 6 communes
- Organiser un concours artistique "Le viaduc de demain" sur les 6 communes

**L'animatrice** propose aux membres du comité d'échanger sur ces 3 scénarios pour en identifier un à mettre en place, afin d'associer les jeunes à la concertation.

**Rachel BAURIN**, Directrice générale des services de Poussan, réagit aux propositions en rappelant que toutes les communes, dont Poussan, ne disposent pas forcément d'un conseil municipal des jeunes, ce qui rendrait le deuxième scénario difficile à mettre en place. Concernant le scénario impliquant les classes de CM2, elle fait remarquer à l'inverse que les communes peuvent avoir plus d'une classe de CM2 par école et que de devoir en choisir une seule peut-être jugé discriminant par rapport aux autres.

**David CANATO**, Responsable du Pôle urbanisme et technique de Gigean, confirme que la commune de Gigean accueille également plusieurs classes de CM2, répartis sur plusieurs écoles. Se pose donc aussi la question de quelle école choisir, en plus de la classe de CM2 à sélectionner.

**Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP, rappelle que les instituteurs ont souvent des programmes chargés et que tous ne seraient pas forcément disponibles ou motivés à mettre en place une telle démarche. Il est, selon lui, justement intéressant de proposer à plusieurs écoles / classes par commune pour trouver des instituteurs volontaires, dans le cas du scénario 1. Il précise enfin que si plusieurs classes sont volontaires sur une seule commune, la démarche pourra être étendue à toutes les classes.

**David CANATO**, Responsable du Pôle urbanisme et technique de Gigean, se demande comment intégrer les jeunes dans le cas où aucune classe de CM2 ne pourrait accueillir la démarche, dans le cas du scénario 1. Il suggère dans ce cas là de proposer le scénario 3 de concours artistique, qui pourrait alors être mis en place, en parallèle du scénario d'association des classes de CM2, sur l'ensemble des 6 communes du projet. Il évoque la dispositif "Créart" de Gigean (démarche incitant les jeunes à participer à des ateliers d'art plastique) dont les animateurs pourraient être sollicités comme relais de ce concours artistique. Pour le scénario 1, il suggère de faire appel aux conseils des écoles pour diffuser la démarche.

**Pierre CAZENOVE**, Président de l'association "Pierres et Chemins de la Moure", soutient les propositions de Monsieur Canato. Il se propose alors de devenir "ambassadeur" de la démarche auprès des MJC et écoles de Poussan, dont il connaît bien les différents intervenants.

**Rachel BAURIN**, Directrice générale des services de Poussan, valide à son tour les propositions et évoque les différentes institutions poussannaises qui pourraient aider à mettre en place ce scénario "mixte" classes de CM2 / concours artistique (mission jeunes et activités extra et périscolaires notamment).

**Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP, confirme la faisabilité de ce scénario mixte et rappelle que l'équipe projet pourra être mobilisée au besoin pour présenter la démarche auprès des institutions citées par les membres du Comité dédié. Il suggère que ce scénario soit mis en place sur l'année scolaire 2025-2026, en amont de l'appel d'offre qui aura lieu en 2027. Cela laisse ainsi du temps pour l'organisation de l'ensemble du dispositif, et permettra aux instituteurs d'anticiper les interventions en classe de CM2 et aux autres partenaires de préparer le concours artistique. Cela permettra aussi de faire vivre la concertation sur le temps long.

**Les membres du comité dédié valident un scénario d'association des jeunes consistant en l'association d'une ou plusieurs classes de CM2 intéressées par commune, via des interventions en classe et des visites sur site. Un concours artistique sera également organisé en parallèle et ouvert à tous les jeunes des 6 communes, relayé par les établissements scolaires et autres partenaires associatifs du territoire. Ce scénario "mixte" sera mis en place sur l'année scolaire 2025-2026.**

**Pierre CAZENOVE**, Président de l'association "Pierres et Chemins de la Moure", propose également que soit documentée de manière régulière, via des photos, cette démarche de concertation et de réalisation du viaduc de Poussan, afin de pouvoir éditer, dans une quinzaine d'année, un ouvrage retraçant le projet de A à Z, de sa conception à sa réalisation. Il rappelle l'importance du travail d'archives et de documentation sur la réalisation de ce type d'ouvrages structurants pour le territoire.

**Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP, et **Pascal PINET**, Directeur de la Société de financement LNMP, confirment l'intérêt de la démarche de documentation sur la réalisation du viaduc de Poussan.

## 5. RETOURS SUR LA REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

**Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP, présente désormais les enseignements tirés de la réunion publique de lancement de la concertation, organisée le 7 novembre dernier sur la commune de Poussan. Il prend acte de la présence de nombreux opposants au projet lors de cette réunion et précise les principales thématiques abordées (*cf présentation en ligne*). La réunion publique a toutefois permis de présenter le projet et la démarche de concertation au territoire, de répondre aux diverses questions posées (en plénière et en contact direct avec les équipes projet) et de recueillir 7 candidatures à l'atelier citoyen.

**L'animatrice** propose aux membres du Comité dédié de réagir à ces enseignements présentés.

**David CANATO**, Responsable du Pôle urbanisme et technique de Gigean, déclare avoir été surpris de l'opposition exprimée au cours de cette réunion publique. A l'échelle de sa commune, l'inquiétude des élus réside principalement dans les nuisances sonores que pourrait entraîner le passage de la ligne sur ce territoire, déjà impacté par le passage de l'autoroute à proximité. Il exprime également le sentiment des élus de ne pas avoir suffisamment accès à l'information, ou à un interlocuteur direct au sein de l'équipe projet.

**Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP, invite les élus à le contacter directement via sa ligne directe, à laquelle ils ont accès. L'équipe projet pourra se rendre, à la demande, aux conseils municipaux des communes ou organiser des réunions d'informations dédiées. Il précise également que les documents liés à la déclaration d'utilité publique de la phase 1 sont accessibles en ligne et contiennent tous les détails de la réalisation de ce tronçon.

**David CANATO**, Responsable du Pôle urbanisme et technique de Gigean, en profite pour aborder la question des rétablissements de voiries prévus sur la commune. Il se demande qui sera en charge de l'entretien des nouvelles voiries créées dans le cadre du projet.

**Stéphane LUBRANO**, Directeur de la mission LNMP, précise que l'entretien de la voirie (chaussée et abords) reviendra à la collectivité concernée en fonction de la nature de celle-ci. L'entretien des ouvrages de franchissement est quant à lui défini par la loi dite « Didier » du 7 juillet 2014.

**Rachel BAURIN**, Directrice générale des services de Poussan, précise également qu'il peut être difficile, en l'absence d'une ingénierie locale, de traiter les sujets techniques abordés sur ces questions spécifiques. Elle exprime ainsi la nécessité, en plus des contacts de l'équipe projet SNCF Réseau, d'avoir accès à des bureaux d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, indépendants de SNCF Réseau. Cette demande a déjà été faite plusieurs fois par les communes concernées.

**Pascal PINET**, Directeur général de la Société LNMP, apporte de premiers éléments de réponse concernant le sujet des rétablissements de voiries, sujet cependant connexe à l'objet de ce Comité dédié. Il explique que l'usage actuel des voiries existantes sera étudié, afin de déterminer le besoin réel de rétablissement de celles qui seront supprimées dans le cadre du passage de la ligne. Il rappelle que des temps dédiés pourront être organisés sur ces questions, comme l'a rappelé Monsieur Lubrano. Concernant le besoin d'un AMO technique indépendant pour les communes, et son financement, cette demande est à l'étude et sera décidée lors du prochain Copil, début 2025. Elle sera également évoquée lors de la commission dialogue territorial de la Société LNMP.

**David CANATO**, Responsable du Pôle urbanisme et technique de Gigean, rappelle que du point de vue des élus, le projet de viaduc de Poussan est difficilement dissociable du projet de ligne nouvelle dans son ensemble, ce qui explique ces demandes et questions qui peuvent parfois sortir du cadre de la concertation en cours.

## 6. SYNTHÈSE A MI-PARCOURS DE LA CONSULTATION NUMÉRIQUE

**Anne-Lise GIBBE**, Responsable de la concertation LNMP chez SNCF Réseau, présente une synthèse à mi-parcours de la consultation numérique en cours jusqu'au 15 janvier 2025, qui a rassemblé 55 contributions au 9 décembre. Elle présente les arguments avancés, sur le registre en ligne et sur le formulaire d'expression guidé (*cf présentation en ligne*). La plupart des contributions concernent l'opportunité du projet LNMP dans son ensemble, soulignant l'impact du projet sur le paysage, l'environnement et les finances du territoire. D'autres contributions abordent néanmoins les sujets soumis à la concertation, c'est-à-dire les caractéristiques architecturales du viaduc et son insertion paysagère, avec notamment deux points quasiment à égalité et pourtant différents :

- Faire du viaduc un ouvrage emblématique du territoire
- Fondre le viaduc dans son environnement et limiter son impact visuel et paysager

Elle invite ensuite les membres du Comité dédié à relayer la consultation numérique auprès de leurs organismes respectifs, afin d'encourager la participation du territoire et recueillir le plus d'avis et contributions possibles d'ici le 15 janvier. Pour cela, un deuxième kit de communication sera transmis aux membres du Comité à l'issue de cette deuxième session d'échanges.

**David CANATO**, Responsable du Pôle urbanisme et technique de Gigean, explique qu'au sein de sa commune, les concertations peinent à mobiliser les habitants, notamment lorsque les sujets ne concernent pas directement la commune.

**Rachel BAURIN**, Directrice générale des services de Poussan, confirme les propos de Monsieur Canato et précise l'importance de la communication pour inciter à la participation. Elle fait ainsi référence aux différents supports de communication physiques mais aussi digitaux, notamment le site Internet du projet et suggère quelques améliorations de fond et de forme.

**Pierre CAZENOVE**, Président de l'association "Pierres et Chemins de la Moure", propose de diversifier les visuels utilisés pour cette concertation, afin que les participants ne confondent pas les différents supports entre eux.

***Il est convenu que l'équipe projet LNMP envoie aux membres du Comité dédié un nouveau kit de communication et que ceux-ci s'engagent à relayer au maximum l'information via leurs différents supports de communication (site Internet, page Facebook, magazine municipal, newsletter, etc.).***

## 7. PRESENTATION DU DEROULE DE LA 1ERE SESSION DE L'ATELIER CITOYEN

**L'animatrice** aborde désormais l'organisation de la 1ère session de l'atelier citoyen, qui se tiendra le 11 janvier 2025 sur la commune de Poussan. Organisé en 3 sessions, l'atelier citoyen réunira des habitantes et habitants du territoire afin d'élaborer un avis argumenté, déclinant sur plusieurs thématiques les recommandations et préconisations des habitantes et habitants du territoire sur la réalisation du viaduc (caractéristiques architecturales, intégration paysagère, critères de décision à prioriser lors du choix final, modalités d'association du public à la décision...). Ce document sera joint fin 2025 au cahier des charges de l'appel d'offres du marché de co-réalisation du viaduc de Poussan. Le titulaire, en charge de l'organisation du concours international d'architecture et d'ingénierie devra intégrer ces recommandations au cahier des charges du concours, recommandations que l'architecte lauréat devra s'engager à consulter, et suivre dans la mesure du possible.

L'animatrice présente ensuite les critères de représentativité souhaités parmi les membres de l'atelier citoyen, pour correspondre aux caractéristiques Insee du territoire (*cf présentation en ligne*). Elle demande aux membres du comité dédié si les critères de recrutement sélectionnés leur conviennent.

***Les membres du comité dédié valident les critères de recrutement présentés.***

**L'animatrice** poursuit la présentation pour faire un point sur le recrutement des participants à ces sessions d'atelier citoyen, et rappelle aux représentants des communes présents l'importance de transmettre à l'équipe projet les coordonnées des représentants des institutions citoyennes du territoire susceptibles d'être intéressées par la démarche.

**Rachel BAURIN**, Directrice générale des services de Poussan, confirme que la commune de Poussan transmettra à l'équipe projet les coordonnées de différentes institutions poussannaises (Comité citoyen, Club ado, MLI...). Même si elle ne soutient pas le projet, Florence Sanchez, maire de Poussan, se dit favorable à la participation des comités citoyens à la démarche et se charge de faire le relais directement auprès de ces institutions.

**Eric VANDEPUTTE**, Directeur des mobilités et des transports de Sète Agglopôle Méditerranée, affirme qu'il se renseignera également auprès de la commune de Sète à ce sujet.



**L'animatrice** termine cette séquence en présentant l'ordre du jour envisagé pour cette première session d'atelier citoyen, qui se déroulerait en deux temps :

- Le matin, par la présentation du projet et de la démarche de concertation
- L'après-midi, par une visite de terrain suivie d'un travail collectif d'identification des enjeux à approfondir au cours des prochaines sessions.

**La proposition de visite sur site** est présentée aux membres du Comité dédié. L'animatrice les invite à réagir à la proposition.

**Pierre CAZENOVE**, Président de l'association "Pierres et Chemins de la Moure", demande si les membres du Comité dédié pourront être présents lors de la visite sur site

**L'animatrice** confirme qu'ils sont invités sur ce temps de visite de site.

**Pierre CAZENOVE**, Président de l'association "Pierres et Chemins de la Moure", préconise de se rendre au niveau de la carrière présente à l'ouest de l'arrêt 5 (cf. slide 27 de la présentation) afin d'avoir une vue dégagée sur le territoire que traversera le viaduc.

**Eric VANDEPUTTE**, Directeur des mobilités et des transports de Sète Agglopôle Méditerranée, rajoute qu'un arrêt au niveau du parking de l'autoroute pourrait permettre de voir l'emplacement du départ du viaduc.

*L'équipe projet prend note de ses suggestions et les étudiera avec attention.*

## 8. CLOTURE

**Jean-Guy MAJOREL**, 1er Vice-Président de Sète Agglopôle Méditerranée, remercie les participants pour leur présence et clôture cette deuxième session du comité dédié viaduc de Poussan.

**Le comité dédié se réunira de nouveau le mardi 11 février 2025, de 14h à 16h, dans la salle Sud, des locaux de Sète Agglopôle Méditerranée, 4, avenue d'Aigues à Frontignan.**